

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 7 (1869)  
**Heft:** 51

**Artikel:** Lausanne, le 18 décembre 1869  
**Autor:** S.C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180554>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 18 décembre 1869.

La réforme électorale préoccupe depuis un certain temps nos voisins de Genève et de Neuchâtel. Dans ce dernier canton, la question s'est posée devant le Grand Conseil où elle s'est manifestée par un projet de loi, accompagné d'un rapport fort remarquable de M. H. Jacottet. A Genève, une association réformiste s'est constituée depuis plusieurs années déjà et travaille, sous la direction de M. Ernest Naville, à mettre un terme aux surprises électorales que les partis genevois savent si bien se ménager.

De quoi s'agit-il ? — D'obtenir dans le Grand Conseil une représentation proportionnelle des diverses opinions, en raison de leur force numérique. Cette idée devait naître tout d'abord dans les pays où les partis sont ardents et où l'on est habitué à voir une majorité l'emporter exclusivement pendant quelques années sur une minorité très forte qui se trouve exclue presque complètement des affaires. C'est ce qui explique aussi pourquoi la question de la réforme électorale n'a pas préoccupé les esprits dans notre canton ; par suite de la division du pays en 60 cercles électoraux, ayant chacun un petit nombre de députés à nommer, la question de la représentation proportionnelle ne prend d'importance sérieuse que dans les cercles populeux, et il est probable que nous laisserons nos voisins tenter quelques expériences avant de songer à modifier nos us et coutumes sur ce point.

Quoi qu'il en soit, la question est sérieuse et mérite examen. Nous venons l'aborder dans notre journal, dans un moment de calme, où elle peut être examinée froidement, sans passion et sans parti pris, à un point de vue essentiellement théorique.

Il peut être admis sans conteste que l'idéal d'un peuple souverain consisterait dans l'exercice, par le peuple lui-même, du pouvoir législatif. S'il était matériellement possible de réunir le peuple en un même lieu, et là d'entendre toutes les opinions, on verrait s'exercer de la manière la plus complète et la plus absolue la souveraineté du peuple. Cet idéal trouve sa réalisation plus ou moins parfaite dans les *Landsgemeinde* des Petits-Cantons. Mais il redevient un pur idéal dans tout Etat où la population est assez forte pour ne pouvoir plus être renfermée dans une place publique. Ce souverain général, le peuple, délègue ses pouvoirs à un certain nombre d'hommes, un pour cent, un pour mille, un pour dix mille, suivant les cas, chargés de discuter pour

lui les lois du pays, de régler l'impôt et les dépenses, de faire en un mot tous les actes qui, par leur nature, sont l'apanage exclusif du souverain.

La réunion de ces délégués, le Grand Conseil, a pour fonction de *représenter* le peuple, « d'en être l'image, la reproduction en abrégé, comme la carte d'un pays réduite au centième, ou au millième, ou au dix-millième, qui rend tous les détails, petits ou grands, mais dans la proportion de leur petitesse ou de leur grandeur. Chaque citoyen doit y être, autant que possible, *présent* comme il le serait dans l'assemblée du peuple, par l'intermédiaire du *représentant* de son choix. Ainsi composé, ce corps délibère, puis le vote intervient à la majorité des voix ; la minorité doit légitimement se soumettre, emportant au moins, pour elle et pour les citoyens dont elle était l'organe, la satisfaction d'avoir dit ce qu'elle savait et pensait, et par conséquent d'avoir été utile.

Maintenant, quand on fait nommer les membres du Grand Conseil par la moitié plus un des électeurs, que fait-on ? On expulse la moitié moins un des membres de l'assemblée du peuple, on leur interdit la délibération, on leur ferme la bouche, on les réduit à la même impuissance que s'ils étaient frappés d'incapacité électorale... La place du principe de la majorité est partout ailleurs que dans l'élection de l'assemblée représentative... En un mot, et pour emprunter un adage déjà passé en force, la représentation et la délibération appartiennent à tous ; la décision appartient à la majorité. » (H. Jacottet, rapport au Grand Conseil neuchâtelois, pages 8 et 9).

Comme on le voit, les défenseurs de la représentation proportionnelle veulent un Grand Conseil délibérant qui soit l'image, la photographie du pays : que tous les partis soient représentés, en tant qu'un parti compte assez d'hommes pour leur groupe ait droit à un député au moins. Si je suis seul de mon opinion, je ne puis avoir la prétention d'avoir, pour moi seul, un député. Mais si l'on accorde un député à chaque groupe de cent électeurs et si je parviens à trouver 99 électeurs qui soient de la même opinion que la mienne, il n'est que juste que nous ayons notre part de représentation.

Nous examinerons dans un prochain article comment, soit à Neuchâtel, soit à Genève, on a cherché à résoudre cet important et difficile problème. S. C.

La fête des anciens élèves de l'École moyenne de Lausanne, que nous annoncions il y a quelques jours, a réussi au-delà de toute attente. Samedi soir, 11 décembre, la salle du Casino recevait près de 200 convives, anciens élèves, anciens professeurs de l'École moyenne, professeurs actuels de l'École industrielle cantonale. Toutes les générations de l'École étaient là représentées, depuis les vétérans de 1837 jusqu'aux jeunes gens sortis de l'École en juillet 1869. Le doyen de la réunion, M. Rodolphe Piccard, revenu récemment à Lausanne, après un séjour de près de 30 ans à St-Petersbourg, représentait le corps enseignant de 1837. MM. Bonjour, conseiller d'Etat; Daccord, président de la commission des écoles, et Fraisse, ingénieur, ancien membre du comité directeur de l'École, dans la période 1837-1847, se trouvaient aussi au nombre des invités. M. le conseiller d'Etat Ruchonnet, dont la place était naturellement indiquée dans cette fête scolaire, n'avait pu s'y rencontrer, retenu à Berne par les travaux fort importants des Chambres fédérales. On voyait là d'anciens élèves venus de partout, de La Vallée et de Château-d'Œx, d'Ollon, d'Yverdon, de La Sarraz, d'Aigle, etc., etc. Quel joyeux moment que celui de toutes ces reconnaissances entre camarades d'étude, dont plusieurs ne se sont pas vus depuis plusieurs années; quelques-uns ont grisonné, déjà; d'autres, qui se sont quittés imberbes, se reconnaissent à peine sous la barbe naissante qui les transforme. Que de souvenirs évoqués! Qu'il était beau ce jeune âge, ces quinze ans dont on aspirait à sortir et que l'on regrette aujourd'hui, alors que les soucis de la vie ont fait perdre bien des illusions sur le compte de cette liberté après laquelle tout écolier aspire et que l'homme a rarement trouvée.

Une franche gaieté, qu'animaient encore les puissantes notes de l'orchestre de Beau-Rivage, n'a cessé de régner pendant toute la soirée; on eût dit l'École moyenne dans un jour de fête, quand musique en tête elle se mettait en route pour quelque promenade. Inutile de dire que toasts et chansons se sont succédés sans interruption. Les meilleurs vœux se sont fait entendre en faveur du développement des institutions scolaires, que la loi de 1869 a si puissamment fortifiées; on a dit aussi, que l'organisation créée, il fallait lui trouver un asile. Les absents n'ont pas été oubliés et l'assemblée a accueilli avec acclamations les lettres affectueuses qui lui étaient adressées par d'anciens professeurs ou par d'anciens élèves qui n'avaient pu se trouver au rendez-vous.

Vraie fête de famille, la réunion des anciens élèves de l'École moyenne de Lausanne marquera comme un heureux jour dans le souvenir de ceux qui y ont assisté; à ce souvenir se joindra celui d'une année féconde, qui a vu un élan puissant et généreux se manifester dans notre canton en faveur de l'instruction.

S. C.

#### Mâidecin é Maidzé.

Lâpia d'amon, Décimbro 1869.

Mon boun' onclio Djan!

Lo kieur m'a gnâ, kan ié aprai ke cè pourro Mouaisé n'étai pa gari dé sa pédze.

Lo maidecin l'avai bin de ke sarai on lon bagô; mâ por mé, nè pi jamè ohiu devesâ de cè bagô, paret ke lé on mô ke l'an invintâ clliau derrai tin âo consé dé santé.

Assebin kété ke l'avai fauta d'allâ consurtâ ion dé clliau Monsu ke ne son nommâ ke po fêrè tiâ lé bêtîé k'an la surlinga, é po impatsi clliau ke savon ô kié dé gari lé pouuré dzin.

Lé veré portan, fau avai bon mohian po alla vai clliau dotteu à lenetté. Fau sé potringâ avoué dai botolhé dzôné, dai mistion verdé, de la farna dé soce, de la pudra dé cin; fau avalâ, frottâ, apedzi, dzi-cllia; lé adé lo mêmô commerce, tan k'a la fin ke vo dion: fau prindré pachincé mon pour' ami!

In attindin lé vesité von é l'apotecaire assebin.

Se lai ien a ion k'in satsé mè ké leû, vito l'inmondon n'a nièse po lo destruire; vo sèdé prâu lo ditton:

Kan on in vâu à n'on tsin on di kelé inradzi!

Lé prâu z'u cognu on certin Voindet dé Vugelle k'étai on to fin kan bin l'avai dai z'aillon dé milâna. Vouaitivé lé z'éguié sin pipâ on mo, vo bailliv 'on papai po allâ tsi monsu Rapin é houï apri, to étai de.

E Abram dai Grattes, lin étai on crâno on 'omo in doû bocon ne l'épouairivé pa apedzivé cin rin dé mi.

Lâi avai assebin on certin tsapla-bou k'on lâi de sai l'âne à Batista, ke restavé tantoû cè, tantoû lè, é k'in savai gro mè k'on maidecin. Fabrikavé onna pomarda ke gareçai la gratta, lé z'indzaliré, lé bourliré, lé crevessé, lé z'agacin, lé prévesin; ke fassai crétré lé pai é k'impouaisenavé lé piâu e lé pudzé k'on n'in arai pa trovâ ion po on remido!

Ké, l'étai dai dzin coumin fau po lo pouro mondo. Vo z'esplikavon voutron mô, é de la manière ke fallai s'in prindré po sé potringâ.

Mâ, cin gravavé à droumi à clliau Monsu dé Losena é dé Nautsati. L'on fè lo vai é lo sé, tan ke ien aussé ion d'inclliou, ion dé tsampéhi frou dau pahi, é l'ôtro ke n'a pu s'in tréré k'in baillin n'a puchinta pougna dé louï d'or.

E toparai garechon lé dzin.

Ora, vo mé derai se cin l'étai de la liberta? n'étai te pa onna vergogne po noutron pahi? Paret ke n'an pas voliu restâ in derrai dai z'alleman, k'an fè pi ké pindré à n'a poutra drôla ke gareçai lé dzin rin k'in lâu soellin contré. Kan vo lâi allâvi avoué dai crossetté, on vo lé bourlavé in arrevin. Assebin kin soellio l'avai! Ma fâi po cllia z'iquié, lé bin damadzo ke l'aussé ubllia dé soellia, ka l'étai la fleur dai vilhé felié.

Din Paris, io lai ia atan dé gâpion ke dé tsemenâ, né fon pa tan de clliau manairé. Lâi ia lè on sordâ, k'a rapportâ n'a racena du pai l'Afrique k'a n'a vertu dé la metsance. Ti lé dzo lé n'a fâiré tsi li dé novien, d'écouessi, de clliau k'on lo grô mô, lé z'ennemî, é ke ressaillon tré ti san-ké-né. Vo vai dé bin ke ne son pâ se épouairiâu ké tsi no.

On sâ prâu ke to cin n'est ke dai dzalosi, é ke clliau dzin k'on étâ traîna la dagua pai lé z'Allemagne, craïon ke nion ne sâ rin ke leû.